

**DIRECTIVE :** Critères de sélection pour l'admission en formation professionnelle

**Date d'approbation :** 27 avril 1999

**Service dispensateur :** Formation professionnelle

**Date d'entrée en vigueur :** 27 avril 1999

**Remplace la directive:** 2731-03-99-01

**Date de révision :** Au besoin

**1.** Préalables exigés pour entreprendre un programme d'études en formation professionnelle :

- ♦ Être titulaire du diplôme d'études secondaires :
- ♦ ou avoir les prérequis académiques en français, mathématiques et anglais de 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> secondaire;
- ♦ ou se voir reconnaître les apprentissages équivalents conformément aux articles 232 et 250 de la loi;
- ♦ ou avoir au moins 18 ans au moment de commencer la formation et posséder des préalables spécifiques prescrits selon l'article 465 de la loi.

**2.** La première étape du processus de sélection consiste à vérifier chacune des demandes d'admission reçues dans les centres avant le 1<sup>er</sup> mars de chaque année. Toutes les demandes sont considérées sur un pied d'égalité.

**3.** Pour chaque demande d'admission, un « accusé réception » est expédié précisant si la demande est complète ou pas; si tel est le cas, nous exigeons le ou les documents manquants.

**4.** Pour les différents programmes, lorsque la sélection est effectuée, nous envoyons une « lettre d'acceptation ou de refus » aux candidats et candidates qui seront admis ou admises chez nous.

**5.** S'il y a des annulations ou des désistements, nous considérons d'abord les élèves qui n'ont pas été sélectionnés et qui ont fait une demande avant le 1<sup>er</sup> mars. Par la suite, s'il reste des places disponibles, nous étudions les demandes reçues après le 1<sup>er</sup> mars.

**6.** Nous évaluons les dossiers académiques à partir des matières de base (français, mathématiques, anglais). Toutes les demandes sont étudiées à partir de leurs résultats au secondaire.

**7.** Pour les demandes d'admission dans des métiers non traditionnels, nous favorisons les personnes provenant de la clientèle reconnue comme non traditionnelle (féminine ou masculine).

**8.** Critères de sélection (Annexe 1)

Nous avons retenu six critères de sélection pour l'ensemble des programmes (DEP) offerts à notre commission scolaire :

1. Aptitudes BGTA :
  - Habileté perceptuelle
  - Logique non verbale
  - Sens de la mécanique
2. Bon dossier scolaire.
3. Entrevue individuelle.
4. Français écrit (dictée).
5. Mathématiques appliquées.
6. Tests écrits.

# Critères de sélection par programme

Programme	Code sésame	Aptitudes BGTA	Bon dossier scolaire	Entrevue individuelle	Français écrit (dictée)	Tests en Mathématiques appliquées	Test écrit
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Habileté perceptuelle</li> <li>▪ Logique non verbale</li> <li>▪ Sens de la mécanique</li> </ul>					
<b>SECTEUR DE FORMATION : administration – commerce et informatique</b>							
Comptabilité	5138		●	●			
Secrétariat	5137		●	●	●		
Vente-Conseil	5196		●	●			
<b>SECTEUR DE FORMATION : cuir – textile □ habillement</b>							
Confection sur mesure et retouches	5149		●	●			
<b>SECTEUR DE FORMATION : soins esthétiques</b>							
Coiffure	1085		●	●			●
<b>SECTEUR DE FORMATION : foresterie □ papier</b>							
Abattage et façonnage	5189	●	●				
Affûtage	5073		●	●			
Aménagement de la forêt	5181	●	●	●			
Classement des bois débités	5208		●	●			
Récolte de la matière ligneuse	5190	●	●	●			
Sciage	5088		●	●			
<b>SECTEUR DE FORMATION : entretien d'équipement motorisé</b>							
Mécanique agricole	5070		●	●			
Mécanique automobile	5192		●	●			●
Mécanique d'engins de chantier	5055		●	●			
Mécanique véhicules légers	5154		●	●			
Vente de pièces et accessoires	5194		●	●			
<b>SECTEUR DE FORMATION : mines et travaux de chantier</b>							
Conduite de machinerie en voirie forestière	5098	●	●				
<b>SECTEUR DE FORMATION : métallurgie</b>							
Soudage-montage	5195		●			●	●

